

Amap du Pallet
Contrat œufs de Octobre 2025 à Septembre 2026



L'éleveur,
Carole Boutet
4 rue de l'aubépine - 44690 MAISDON SUR SEVRE
06.07.73.73.47.

Et

Mme/Mlle/M.....

Adresse :

Tél Mail :

Ci-après dénommé « l'adhérent »

Objet

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat d'œufs issus de l'agriculture biologique, à raison d'une livraison bi-mensuelle, soit 26 livraisons : 3/10 ; 17/10 ; 31/10 ; 14/11 ; 28/11 ; 12/12 ; 26/12(*) ; 9/01 ; 23/01 ; 6/02 ; 20/02 ; 6/03 ; 20/03 ; 3/04 ; 17/04 ; 01/05(*) ; 15/05 ; 29/05 ; 12/06 ; 26/06 ; 10/07 ; 24/07 ; 7/08 ; 21/08 ; 4/09 ; 18/09.

Les distributions se feront les vendredis entre 18h30 et 19h30 dans l'ancienne poste au Pallet

(*) Ces dates sont susceptibles d'être modifiées

L'éleveur*

- s'engage à fournir les œufs biologiques à raison d'une livraison bi-mensuelle, soit 26 livraisons.
- s'engage, en cas d'œufs manquants, soit à en reporter la livraison, soit fournir des œufs issus de l'agriculture biologique provenant de d'autres producteurs locaux, soit à la rembourser en fin de contrat. Les adhérents seront prévenus à l'avance, par e-mail, dans la mesure du possible.

L'adhérent

- s'engage à venir ou faire récupérer ses œufs lors des distributions et est informé que tout colis non retiré lors des distributions est perdu et ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- s'engage sur la ou les commandes indiquées ci-dessous.
- s'engage à participer à d'éventuels chantiers organisés par l'éleveur

Cocher le type de contrat choisi	Nombre d'œufs	Prix	Nombre de distributions	Total En euros
	6	2,50 €	X 26	65,00
	12	5,00 €	X 26	130,00
	18	7,50 €	X 26	195,00
	24	10,00 €	X 26	260,00

Règlement en ☐ 1 chèque, ☐ 2 chèques, ☐ 3 chèques, ou ☐chèques ,
à l'ordre de **Carole Boutet**,
à remettre avec le contrat signé par l'adhérent, le jour de l'inscription.

Fait à Maisdon, le / / 2025

L'éleveur,

L'adhérent,